

**PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE**  
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE  
Bureau des procédures d'utilité publique

---

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Communes de Saint Brévin les Pins et Saint Père en Retz**

Par arrêté préfectoral n° 2012/BPUP/103 du **25 OCT. 2012**, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par le Syndicat d'aménagement hydraulique (SAH) sud-Loire en vue d'effectuer des travaux d'aménagement pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique de l'exutoire du Boivre à Saint Brévin les Pins, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu **du lundi 19 novembre 2012 au jeudi 20 décembre 2012 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, dans les communes de Saint Brévin les Pins (siège de l'enquête) et Saint Père en Retz.

M. Claude HENRY, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Alain BOELS, retraité du bâtiment et travaux publics, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de Saint Brévin les Pins et de Saint Père en Retz où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Saint Brévin les Pins (44250).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés aux lieux, jours et heures suivants :

- en mairie de Saint Brévin les Pins : le lundi 19 novembre 2012 de 9h00 à 12h00, le mercredi 5 décembre 2012 de 14h00 à 17h00 et le jeudi 20 décembre 2012 de 14h00 à 17h00
- en mairie de Saint Père en Retz : le mardi 27 novembre 2012 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 14 décembre 2012 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairies de Saint Brévin les Pins et Saint Père en Retz pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Syndicat d'aménagement hydraulique (SAH) sud-Loire, maison de l'intercommunalité, ZI Seiglerie 3, B.P. 13, 44270 Machecoul.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.